

On en apprend tous les jours

Date : 8 janvier 2021

Alors ça... je ne le savais pas encore.

Le 17 octobre 2002, Mostapha Laabid - qui était à l'époque petit patron d'une boîte de transport de petits colis - a été reconnu par le tribunal correctionnel de Rennes coupable d'exécution d'un travail dissimulé et condamné notamment à verser des dommages et intérêts à plusieurs de ses employés, dont **Yousseff Roufi** et **Khalid Aziz** qui s'étaient portés partie civile à l'audience.

Mais passons, puisqu'au bout de 3 ans à compter du paiement des sommes dues - c'est la règle - Mostapha Laabid a été réhabilité de plein droit, ce qui signifie que sa peine a été effacée de son casier judiciaire et que l'on ne peut plus lui reprocher cet écart de conduite depuis la fin 2005.

Observons simplement que :

- d'une part, ce n'est certainement pas par hasard que, dans la foulée de sa condamnation, Mostapha Laabid a quitté sa terre natale pour aller s'installer au Maroc d'où il ne reviendra qu'en 2005
- d'autre part, il est criant que les protagonistes ne sont pas très rancuniers... ;-) ;-) ;-)

Le 6 janvier 2006 en effet, Mostapha Laabid crée « **avec deux amis** » (selon ses propres termes) le Collectif Intermed qui est une association ayant pour buts : l'insertion professionnelle, la citoyenneté, la lutte contre les discriminations et la rupture scolaire (tant qu'à faire), dont il communique à la Préfecture les [statuts rock'n roll](#) et la liste des valeureux dirigeants :

- Président - Mostapha Laabid, sans situation professionnelle déclarée
- Vice-Président - **Yousseff Roufi**, visiteur médical
- Secrétaire - **Khaled Aziz**, visiteur médical
- Trésorière - Stéphanie Jan, préparatrice et fidèle compagne du Président

Un bon point : cette fois, Mostapha Laabid n'a pas oublié de les déclarer. ;-) ;-) ;-)



Le temps passe et ce n'est qu'en 2019 que l'on apprendra, de son propre aveu, que Mostapha Laabid a noté mensongèrement la présence de **Yousseff Roufi** ainsi que de **Khaled Aziz** et signé à leur place le procès-verbal de dissolution et de liquidation des biens de l'association qui a été établi en 2017, alors même qu'il ne les avait même pas invités à participer à la réunion statutaire... se rendant ainsi non seulement coupable de l'établissement d'un faux, mais également de son usage lors de sa transmission à la Préfecture.

Le fait que **Yousseff Roufi** ait déclaré avoir été sollicité pour monter l'association mais ne s'en être jamais occupé et qu'il ne savait pas même qu'il en était vice-Président n'assainit certainement pas l'affaire, mais après tout qu'importe...

Au stade où nous en sommes, Mostapha Laabid - qui est considéré comme étant seul responsable et unique utilisateur de la carte bancaire de l'association - a été condamné en première instance, puis en appel à 8 mois de prison avec sursis, 10.000 euros d'amende et 3 ans d'inéligibilité, pour abus de confiance en raison d'un détournement de fonds de plus de 21.000 euros.

Il a fait part de son intention de se pourvoir en cassation et bénéficie donc de la présomption d'innocence, qu'il y a lieu bien entendu de respecter jusqu'au verdict final.

A noter, en attendant, que :

- la trésorière - qui, aux termes des statuts, devait rendre régulièrement compte de sa gestion - n'a semble-t-il strictement rien vu, ou en tous cas n'a strictement rien dit

- personne ne s'est porté partie civile dans cette affaire : ni pour récupérer les fonds publics en jeu, ni pour défendre son honneur
- ni les instances du parti, ni le groupe des députés « La République en Marche » à l'Assemblée Nationale n'ont cru bon de prendre publiquement leur distance par rapport à cette situation.

Il y a des silences qui sont assourdissants.

Pour aller plus loin : consulter [l'ensemble de mes contributions sur le sujet](#)